



UNE EXPÉRIENCE QUI TOMBE A POINT

Programme Apic
LIGNES DIRECTRICES

Année 2024 – 2025



UNE EXPÉRIENCE QUI TOMBE À POINT

PROGRAMME APIC LIGNES DIRECTRICES 2024-2025

LIGNES DIRECTRICES 2024-2025

(Lire attentivement ce qui suit avant de remplir le [formulaire](#) de création de profil)

Cadre de référence

Le programme Apic, qui vise la création d'occasions d'emploi *dans les secteurs arts et culture, de la construction identitaire et de la participation citoyenne, au sein des communautés francophones en situation minoritaire* (ci-après « le programme ») est issu du [Plan d'action pour les langues officielles – 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration](#).

Ce plan comprend une bonification de 5 millions de dollars sur 5 ans visant à étendre le programme de stage au sein des médias communautaires œuvrant au sein des communautés de langues officielles en situation minoritaire aux secteurs des art et culture, de la construction identitaire et de la participation citoyenne.

Le financement du programme émane du volet [Vie Communautaire](#) sous la supervision de la Direction générale des langues officielles (la DGLO) du ministère du Patrimoine canadien.

Le programme est géré et livré par l'entremise de la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) avec l'appui de la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF).

La FJCF détient la responsabilité légale du programme en ce qui concerne la reddition de compte auprès du Gouvernement du Canada.

Le processus d'évaluation des demandes de financement et les décisions d'attribution des fonds sont sous l'entière responsabilité de la FJCF. Un panel interne s'acquittera du processus d'évaluation.

Objectif du programme

Le programme a pour objectif premier d'assurer une relève au sein des secteurs des arts et de la culture, de la construction identitaire et de la participation citoyenne par la création d'occasions d'emploi au sein d'organismes sans but lucratif (OSBL) établis dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM).

Le programme vise également à :

- appuyer l'engagement de la prochaine génération d'artistes, de travailleur-es culturel-les et communautaire en offrant des occasions d'apprentissages expérientiels uniques dans leur milieu, dans des secteurs en pleine effervescence en fonction de leurs objectifs professionnels, leurs intérêts et leurs aptitudes,
- permettre d'agir sur l'enjeu prioritaire de la pénurie de main-d'œuvre qui sévit durement au sein des communautés francophones en situation minoritaire.

Critères d'admissibilité pour les employeurs

- Organisme sans but lucratif œuvrant dans une communauté francophone en situation minoritaire;
- Être un employeur dûment enregistré auprès de l'Agence de revenu du Canada;
- Être détenteur-trice ou adhérer à une politique de ressources humaines visant à contrer le harcèlement, l'intimidation et la discrimination, incluant un mécanisme de gestion de plaintes connexe;
- Assurer que la personne embauchée est sous la responsabilité d'un-e superviseur-e immédiat-e en contact régulier avec celle-ci pendant toute la durée de l'occasion d'emploi.

Processus de demande de financement 2024-2025

- L'organisation doit créer son profil via un formulaire disponible sur le [site web](#) du programme.
- Le profil sera évalué par la FJCF.
 - Si le profil est jugé admissible, la FJCF transmettra un lien à l'organisme l'invitant à soumettre une demande de financement.
 - Si le profil est jugé inadmissible, la décision sera communiquée à l'organisation.
- L'organisation dont le profil fut jugé admissible soumettra sa demande de financement. La FJCF s'engage à évaluer la demande et y donner suite dans un délai de 10 jours ouvrables.

****Notez qu'une validation d'admissibilité du profil ne garantit pas une réponse favorable de financement.****

Définition des secteurs au sens de l'évaluation d'admissibilité des profils des employeurs

Secteur « Art et culture » : Les arts et la culture sont au cœur de l'identité et du sentiment d'appartenance. Ils englobent les traits distinctifs, spirituels, matériels, intellectuels et affectifs, qui définissent et enrichissent une communauté.

- Nous cherchons à financer des postes au sein d'organismes sans but lucratif engagés dans la création, la diffusion, la préservation ou le développement des arts et de la culture, et qui soutiennent ce secteur dans toutes ses dimensions.

Les postes créés viseront à :

- Offrir une expérience significative dans des disciplines variées telles que les arts visuels, les arts de la scène, les arts médiatiques, la littérature, le patrimoine ou l'éducation artistique et culturelle.
- Favoriser la participation à des initiatives qui valorisent le rôle des arts et de la culture au sein de leur communauté.

Secteur « Participation citoyenne » : La participation citoyenne désigne l'engagement actif des citoyen·nes dans les processus de prise de décision qui affectent leur communauté, leur environnement et leur société.

- Nous cherchons à financer des postes au sein d'organismes à but non lucratif qui ont comme mandat d'encourager et faciliter l'engagement des citoyen·nes dans les processus décisionnels, les projets communautaires ou les actions publiques.

Les postes créés viseront à :

- Offrir aux jeunes des outils et des façons de pleinement s'impliquer dans leurs communautés respectives.
- Valoriser la participation citoyenne / engagement citoyen en favorisant l'implication des citoyen·nes dans la vie politique communautaire et sociale.

Secteur « Construction identitaire » : La construction identitaire est un processus hautement dynamique au cours duquel la personne se définit et se reconnaît par sa façon de réfléchir, d'agir et de vouloir dans les contextes sociaux et l'environnement naturel où elle évolue.

- Nous cherchons à financer des postes au sein d'organismes à but non lucratif qui ont comme mandat de contribuer au cheminement identitaire des jeunes en lien avec la francophonie au Canada.

Les postes créés viseront à :

- Développer du sentiment d'appartenance à la francophonie canadienne.
- Contribuer au rapprochement à la langue française et aux cultures de la francophonie canadienne.
- Favoriser la compréhension, le respect et l'acceptation des différentes identités au sein des communautés francophones en situation minoritaire.

Priorités d'attribution du financement

- Suivant un processus d'évaluation interne, les subventions sont attribuées aux OSBL qui répondent aux exigences du programme et selon la disponibilité des fonds.
- Dans un esprit de respect des principes d'équité dans l'attribution des subventions auprès des quatre (4) secteurs visés, la FJCF se réserve le droit d'établir des priorités d'attribution basées sur les considérations suivantes :
 - la région ou la situation géographique;
 - la représentation équitable des secteurs;
 - l'organisme admissible n'ayant pas encore bénéficié d'une subvention de stage;
 - les besoins spécifiques émanant du secteur.
- À moins d'avis contraire, la FJCF ne peut être bénéficiaire d'une subvention salariale via le programme.

Critères d'admissibilité pour la personne embauchée

Ce programme est destiné aux jeunes francophones et francophiles du Canada, incluant ceux et celles qui vivent au Québec, et qui répondent aux critères d'admissibilité du programme. Le recrutement devrait favoriser à la fois les artistes, les travailleur·es culturel·les et communautaires et les personnes issues de la diversité.

Pour être admissible au financement, une personne doit répondre à toutes les exigences suivantes :

- être citoyen·ne canadien·ne ou résident·e permanent·e, ou avoir le statut de réfugié·e au Canada ou détenir un visa d'emploi temporaire ou qui attend d'obtenir leur statut de résident·e permanent·e ;
- être légalement autorisé·e à travailler au Canada;
- avoir 35 ans ou moins au moment de débiter l'emploi;
- s'engager à travailler pendant toute la durée du stage;
- (Sur demande seulement) Fournir une preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente.

Subventions maximales pour 2024-2025

Dépenses admissibles : salaires et cotisations obligatoires de l'employeur.

Le montant total de la subvention comprend le salaire de la personne embauchée et les cotisations obligatoires de l'employeur. Pour 2024-2025 et 2025-2026, basé sur les paramètres financiers suivants, le montant maximal est fixé à **34 712 \$**.

- Taux horaire maximum utilisé dans le calcul de la subvention : 22,50 \$/heure
- % maximum de la contribution du programme aux dépenses admissibles totales : 75%
- % maximal de contribution pour les cotisations obligatoires de l'employeur : 13%

- Durée maximale du financement : 52 semaines (si le poste débute au plus tard le 31 mars 2025)
- Heure maximale par semaine : 35 heures

Le financement sera versé en trois contributions distinctes*, à savoir :

- 50% à la signature de l'entente de financement;
- 30% de la subvention à mi-chemin de l'entente sur présentation des documents comptables justifiant l'utilisation de 80% du 1^{er} versement;
- 20% à la réception des rapports finaux et des documents comptables justifiant l'utilisation de l'entièreté du montant prévue à l'entente.

*Notez que ces versements sont conditionnels aux respects des modalités de financement présentées dans l'entente de financement entre l'employeur et la FJCF.